

1. CADRE REGLEMENTAIRE ET RESPONSABILITÉS

L'enseignement de la spéléologie repose sur une pratique organisée et sécurisée intégrant la maîtrise des déplacements, la gestion des risques liés au milieu souterrain, la surveillance du groupe et l'adaptation permanente aux caractéristiques de la cavité et aux conditions de pratique.

Textes de référence : le présent protocole s'inscrit dans le cadre du Code de l'éducation, du Code du sport, des textes relatifs à l'enseignement de l'EPS, aux activités physiques de pleine nature (APPN) ainsi qu'aux sorties scolaires. Il s'appuie notamment sur la circulaire n°2017-075 du 19 avril 2017 relative à la sécurité dans les APPN et sur les recommandations techniques de la Fédération Française de Spéléologie. Les procédures retenues prennent en compte les spécificités du milieu souterrain et les exigences de sécurité liées à la pratique de la spéléologie en contexte scolaire.

Responsabilité professionnelle : l'enseignant procède à une évaluation préalable des risques liés au milieu souterrain, aux conditions météorologiques, aux caractéristiques de la cavité, à son exposition aux risques hydrologiques et au niveau d'autonomie des élèves. Il adapte en permanence les modalités d'encadrement, de surveillance et de progression du groupe afin de garantir des conditions de pratique compatibles avec la sécurité des élèves et les exigences propres à la spéléologie.

LOGIQUE PROFESSIONNELLE

La spéléologie permet d'acquérir des compétences en progression souterraine, sécurité, autonomie, préservation de l'environnement et responsabilité collective.

POSTURE ENSEIGNANT

Il adapte les conditions de pratique aux élèves et à la cavité. Il surveille le groupe, pilote la chaîne de contrôle et assure le respect des procédures de sécurité.

SUIVI ET CONTRÔLE

Avant chaque sortie, les équipements, procédures de sécurité et effectifs sont vérifiés. Des regroupements fréquents sont prévus ainsi qu'une possibilité de renoncement.

2. LA SÉCURITÉ, UN OBJET D'APPRENTISSAGE À PART ENTIÈRE

Objectif pédagogique : Former un élève lucide, autonome et responsable dans la gestion de sa sécurité, de celle des autres et de ses déplacements en milieu souterrain.

1. **Maîtriser des déplacements souterrains :** apprendre à progresser efficacement dans les galeries, franchir des obstacles simples, gérer ses appuis et adapter ses déplacements aux contraintes du milieu.
2. **Agir de manière responsable au sein du groupe :** maintenir la cohésion du groupe, respecter les procédures de progression, communiquer efficacement et contribuer à la sécurité collective.
3. **Lecture du milieu et prise de décision :** identifier les risques liés à la cavité, aux conditions météorologiques, à l'hydrologie et aux caractéristiques du terrain afin d'adapter ses choix et de savoir renoncer lorsque les conditions de sécurité ne sont plus réunies.

SÉCURITÉ EN SPELEOLOGIE = Anticipation des risques + Maîtrise des déplacements + Cohésion du groupe + Adaptation permanente au milieu souterrain + Capacité à renoncer.

3. PROTOCOLE EN TROIS PHASES

AVANT LA LEÇON : PRÉPARER – VÉRIFIER – ORGANISER.

Organisation administrative et pédagogique

- Validation de la sortie et vérification des autorisations nécessaires (**annexe 1**).
- Constitution des groupes, répartition des rôles des encadrants et définition des modalités d'encadrement afin de garantir la continuité de la chaîne de sécurité et de la chaîne de contrôle.
- Mise en place de la procédure d'alerte et transmission des informations nécessaires à l'établissement (**annexe 1**).
- Rappel des consignes de sécurité, des procédures de progression, des règles de communication et du principe de renoncement.

Analyse des conditions de pratique

- Évaluation des conditions météorologiques et hydrologiques.
- Analyse des caractéristiques de la cavité, de son bassin d'alimentation et des risques associés.
- Reconnaissance préalable du site et identification des zones sensibles, des passages techniques, des itinéraires de repli et des accès des secours.
- Lorsque cela est possible, la cavité est équipée préalablement afin de permettre à l'enseignant de consacrer toute son attention à la surveillance, aux apprentissages et à la sécurité du groupe.
- Validation des conditions de pratique avant l'engagement du groupe (**annexe 2**).

Contrôle des équipements et de la logistique

- Vérification des équipements de protection individuelle et du matériel collectif.
- Contrôle des éclairages principaux et de secours.
- Vérification du matériel d'auto-secours, du point chaud et des moyens d'alerte.
- Après l'autocontrôle et le contrôle croisé réalisés par les élèves, l'enseignant effectue le contrôle final des équipements avant toute entrée dans la cavité.

PENDANT LA LEÇON : SURVEILLER – RÉGULER – FAIRE APPRENDRE.

Suivi et surveillance du groupe

- Contrôle régulier des effectifs et maintien de la cohésion du groupe.
- Progression adaptée aux caractéristiques de la cavité et au niveau des élèves.
- Surveillance active de l'état physique, de la fatigue et des comportements des pratiquants.
- Positionnement de l'enseignant aux points stratégiques de la cavité, notamment aux passages techniques où les erreurs de manipulation sont les plus susceptibles de survenir.

Gestion des déplacements

- Organisation de la progression en fonction des caractéristiques de la cavité, du niveau des élèves et des conditions de pratique.
- Les déplacements sont organisés de manière à maintenir une progression au minimum par binôme et la cohésion permanente du groupe.
- Régulation des déplacements, des franchissements et des regroupements afin de maintenir la cohésion et la sécurité du groupe.
- Adaptation de l'organisation du groupe selon les difficultés rencontrées.

Prévention des situations à risque

- Vigilance renforcée dans les passages étroits, les zones glissantes, les ressauts, les obstacles ou les secteurs exposés.
- Adaptation permanente aux évolutions du milieu et des conditions de pratique.
- Modification de l'itinéraire ou renoncement lorsque les conditions de sécurité ne sont plus réunies.

Gestion d'un incident

- Sécurisation immédiate de la zone et protection du groupe.
- Assistance à l'élève concerné.
- Mise en œuvre de la procédure adaptée en cas de difficulté ou d'accident (**annexe 3**).

PROTOCOLE DE SÉCURITÉ EN SPÉLÉOLOGIE

APRES LA LEÇON : CONTRÔLER – ANALYSER – RÉAJUSTER.

- **Contrôle des effectifs** : appel nominal avant tout départ du site.
- **Gestion et vérification du matériel** : nettoyage, séchage, contrôle, entretien si nécessaire et rangement des équipements.
- **Analyse des situations rencontrées** : exploitation des difficultés rencontrées, des incidents et des retours d'expérience afin d'adapter, si nécessaire, les objectifs, les parcours ou les modalités d'encadrement des séances suivantes (**annexe 4**).



- Toute progression reste conditionnée à l'évaluation continue des conditions météorologiques, hydrologiques et de sécurité par l'enseignant.
- Aucune entrée dans la cavité sans vérification préalable des équipements, des éclairages et des procédures de sécurité.
- Aucun élève ne progresse seul, ne franchit un passage technique et ne poursuit l'itinéraire sans l'autorisation de l'enseignant.

4. PROCÉDURE D'URGENCE : sécuriser / protéger / alerter / secourir

En cas d'accident grave en milieu souterrain, l'activité est immédiatement interrompue. L'enseignant applique sans délai la procédure chronologique S.A.I.S.



1. **SÉCURISER** : interrompre la progression, sécuriser la zone, maintenir la cohésion du groupe et prévenir tout suraccident.
2. **ALERTER** : remonter en surface si nécessaire, contacter le 112 ou le 18 en précisant qu'il s'agit d'un accident en milieu souterrain, puis informer le Spéléo Secours Français si les secours le demandent ou selon l'organisation locale.
3. **INTERVENIR** : protéger la victime sans aggraver son état, réaliser les gestes de premiers secours adaptés et organiser l'attente des secours.
4. **INFORMER** : informer le chef d'établissement dès que les conditions de sécurité le permettent.

RÈGLE D'OR : La cohésion du groupe demeure prioritaire : aucun élève ne reste seul ou isolé dans la cavité.

ANNEXES SPÉLÉOLOGIE

ANNEXE 1 – FICHE ADMINISTRATIVE DE SORTIE SPELEOLOGIE

Date : Lieu de pratique :
 Nom de la cavité : Commune :

Organisation de la sortie

Enseignant d'EPS responsable :

Intervenants / moniteurs :

☐ Cartes professionnelles vérifiées

Effectif élèves :

Niveau des élèves : ☐ Débutant ☐ Initiation ☐ Intermédiaire ☐ Autonome

Accès secours identifié : ☐ OUI ☐ NON

Numéros utiles : 112 – 18 – Spéléo Secours Français (si déclenché par les services de secours)

Itinéraire prévu :

Zones sensibles identifiées :

Cavité ou itinéraire de repli prévu :

Heure de départ : ____ h Heure de retour prévue : ____ h Heure d'alerte en cas de non-retour : ____ h

Conditions météorologiques : ☐ Soleil ☐ Vent ☐ Pluie ☐ Orage

Risque hydrologique : ☐ Faible ☐ Modéré ☐ important

☐ Validation Chef d'établissement



Toute progression reste conditionnée à l'évaluation continue des conditions de sécurité, des caractéristiques de la cavité et de l'état du groupe par l'enseignant.

ANNEXE 2 – CHECKLIST

Structure et espace de pratique	Équipements de protection individuelle (EPI)	Sécurité et encadrement
☐ Cavité reconnue ☐ Classification vérifiée ☐ Itinéraire validé ☐ Zones sensibles identifiées ☐ Cavité de repli identifiée ☐ Conditions météorologiques vérifiées ☐ Cumul des précipitations vérifié ☐ Risque hydrologique évalué ☐ Conditions de pratique compatibles	☐ Casque homologué ☐ Éclairage principal ☐ Éclairage de secours ☐ Vêtements adaptés ☐ Gants ☐ Baudrier si nécessaire	☐ Effectifs vérifiés ☐ Consignes de sécurité rappelées ☐ Trousse de secours ☐ Matériel d'auto-secours ☐ Moyen d'alerte opérationnel ☐ Procédure d'alerte connue ☐ Contrôle croisé des équipements réalisé ☐ Décision de maintien validée

ANNEXE 3 – PROCÉDURE ÉLÈVE EN DIFFICULTÉ

SÉCURISER ET COMMUNIQUER

- Arrêter la progression du groupe.
- Sécuriser la zone.
- Établir un contact verbal calme et rassurant..

GUIDER ET RASSURER

- Donner des consignes simples et adaptées.
- Fractionner les actions.
- Accompagner physiquement l'élève si nécessaire.

ADAPTER LA PROCÉDURE

- Modifier l'itinéraire si nécessaire.
- Renoncer au franchissement lorsque les conditions de sécurité ne sont plus réunies.
- Organiser un accompagnement rapproché.

APRÈS LE RETOUR AU CALME

- Vérifier l'état physique et émotionnel de l'élève.
- Identifier les causes de la difficulté.
- Adapter les conditions d'engagement pour les séances ultérieures..



RÈGLE DE SÉCURITÉ PRIORITAIRE : en spéléologie, la cohésion du groupe, la communication permanente et l'entraide constituent les principaux facteurs de sécurité.

ANNEXE 4 – FICHE INCIDENT / ACCIDENT

Date et heure : _____

Lieu : _____

Enseignant d'EPS responsable : _____

Encadrant diplômé : _____

Élève(s) concerné(s) : _____

Conditions de pratique

- ☐ Passage étroit ☐ Zone glissante ☐ Obstacle vertical ☐ Milieu humide ☐ Risque hydrologique
☐ Défaillance d'éclairage ☐ Fatigue ☐ Stress ☐ Autre : _____

Nature de l'incident ou de l'accident

- ☐ Chute ☐ Malaise ☐ Blocage psychologique ☐ Incident matériel ☐ Perte d'éclairage
☐ Incident de progression ☐ Autre : _____

Description précise des faits : _____

Mesures mises en œuvre

- ☐ Sécurisation de la zone ☐ Sécurisation du groupe ☐ Assistance à l'élève ☐ Alerte des secours
☐ Information du chef d'établissement ☐ Autre : _____

Suites données : _____

Analyse de l'événement et mesures de prévention

Facteurs contributifs : _____

Mesures correctives ou préventives envisagées : _____



Toute situation ayant entraîné un dommage corporel ou nécessité une prise en charge particulière doit faire l'objet des procédures administratives et d'une déclaration d'accident dans les 48 heures.